

IT PAYS TO BELONG • PARTICIPEZ VOUS AUSSI

DESTINATAIRES: TOUS LES RÉCLAMANTS DE LA PACC

OBJET: NOTE D'INSTRUCTIONS CONCERNANT LES PROGRAMMES

ABANDONNÉS

DATE: MAI 20, 2020

Nous avons fait tous les efforts possibles pour distribuer les redevances aux détenteurs de droits canadiens et nous avons compilé une liste de programmes que nous appelons « abandonnés », c'est-à-dire des programmes pour lesquels personne n'a réclamé des droits à titre de détenteur *ou* pour lesquels les détenteurs n'ont pas signé et retourné les documents nécessaires pour la distribution. Si vous avez le droit de percevoir des redevances pour tout programme indiqué sur la **Liste de programmes** abandonnés, nous vous demandons de suivre les directives ci-dessous pour recevoir ces redevances.

Pour réclamer vos redevances, vous devrez imprimer les documents suivants :

- 1. Liste de programmes abandonnés
- 2. Formulaire d'inscription des programmes
- 3. Déclaration et indemnisation
- 4. **Formulaire d'autorisation** (requis seulement si votre organisme ne s'est pas encore inscrit à la PACC)

Pour réclamer des redevances pour tout programme indiqué sur la Liste de programmes abandonnés, vous devez :

- 1. indiquer clairement sur la **Liste de programmes abandonnés** tous les programmes pour lesquels vous faites une demande en mettant un « X » dans la case;
- 2. pour chaque titre réclamé, inscrire le pourcentage auquel vous avez droit dans la colonne « Pourcentage réclamé » (c'est-à-dire 100 % ou un pourcentage moindre, le cas échéant);
- 3. remplir complètement le formulaire **d'inscription des programmes** tous les programmes pour lesquels vous faites une demande;
- 4. remplir complètement et signer le formulaire **Déclaration et indemnisation** et joindre la **Liste de programmes abandonnés** et **d'inscription des programmes** remplie;
- 5. si vous n'êtes pas déjà un membre de la PACC, remplir et signer un **Formulaire d'autorisation**, en duplicata (une fois que nous aurons traité votre réclamation, nous contresignerons un des exemplaires et vous le renverrons pour garder dans vos dossiers);
- 6. nous faire parvenir tous ces documents à l'adresse indiquée ci-dessous.

N'oubliez pas que vous avez droit à des redevances parce que :

- 1. le droit d'auteur du programme vous appartient ou vous avez reçu l'autorisation expresse de percevoir les redevances par contrat conclu avec le détenteur du droit d'auteur; <u>ET</u>
- 2. vos droits s'appliquent au territoire et à l'année précisés; <u>ET</u>
- 3. vous n'avez pas transféré votre droit de toucher des redevances à une tierce partie, comme votre distributeur ou mandataire.

La date limite pour notre réception de la documentation est le 31 août 2020.

Pour toute question concernant ces renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Votre personne-ressource est M^{me} Vanda Macura, relations avec les membres. Vous pouvez nous rejoindre aux coordonnées ci-dessous ou par courriel à macura@pacc.ca.

PRODUCERS AUDIOVISUAL COLLECTIVE OF CANADA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION DES DROITS DES PRODUCTEURS DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL

74 The Esplanade, Toronto, Ontario M5E 1A9 Canada T 416-304-0290 F 416-304-0496 E info@pacc.ca W www.pacc.ca